

Acte de santé concernant :



Formulaire à retourner à la MFH

Pour le remboursement du Forfait MFH +

(inclus dans votre Contrat Santé)

Pour le remboursement de tout acte et/ou dépense de santé soumis à dépassement ou hors nomenclature, ou très peu remboursé par la sécurité sociale,

Vous bénéficiez du forfait MFH + à hauteur de 6 remboursements de 20 €, soit 120 € / an.

NOM :	Prénom :
N°SS:	
Date de l'acte :	Montant de l'acte :
Dépassement d'honoraires : (si OUI , merci de joindre <u>le décompte Sécurité Soc</u>	OUI □ NON □
Coordonnées du praticien :	
Raison Sociale :	
NOM :	Prénom :
Adresse :	Tel:
N° ADELI :	@:
Cachet du praticien :	À nous retourner : MUTUELLE DE FRANCE DES HOSPITALIERS

DOCUMENT TÉLÉCHARGEABLE sur www.m-f-h.fr ou transmis sur simple demande auprès de votre Mutuelle

CHU GRENOBLE – CS 10217 38043 GRENOBLE CEDEX 9

ou par mail à contact@m-f-h.fr